

PrioritéPME TELUS^{MC}

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :
SERVICES D'ACCÈS LOCAL

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :
INTERNET HAUTE VITESSE NON GÉRÉ

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :
SERVICE INTERNET AFFAIRES GÉRÉ LNPA

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :
SERVICES INTERNET AFFAIRES T1

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :
SERVICES INTERURBAINS D'AFFAIRES

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :
SERVICES ASP DE TELUS À L'ÉGARD DES SERVICES DE MESSAGERIE ET DE
COLLABORATION DE MICROSOFT

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :
SERVICES D'HÉBERGEMENT PARTAGÉ

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :
SERVICES DE SAUVEGARDE DE DONNÉES EN LIGNE

CONDITIONS ET MODALITÉS DE LICENCE À L'INTENTION DU CLIENT :
AVIS RELATIF À L'UTILISATION DES PRODUITS LOGICIELS MICROSOFT



le futur est simple^{MD}



Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent aux services de votre Solution PrioritéPME TELUS.

Toute référence à la Partie 2 dont il est fait mention dans les présentes Conditions spécifiques doit faire référence à la Partie 2 du contrat pour les Services de base et doit faire référence à la Proposition PrioritéPME pour les Services additionnels qui font partie de votre contrat pour la Solution PrioritéPME TELUS.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : SERVICES D'ACCÈS LOCAL

Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent à tous les services d'accès local (« Services d'accès local ») inclus dans la Solution PrioritéPME TELUS offerte au Client. Les Services d'accès local sont fournis par la Société TELUS Communications. Tous les mots et expressions en majuscules qui ne sont pas définis aux présentes Conditions spécifiques ont la signification qui leur est assignée dans le contrat avec TELUS pour la Solution PrioritéPME TELUS. Le Site du Client est à l'Adresse du/des sites indiqué à la Partie 2.

1. Engagement minimal du Client

1.1. Étant entendu que le nombre d'accès locaux utilisés par le Client peut varier pendant la durée du présent contrat et sous réserve du Tarif Général applicable au territoire traditionnel, le Client s'engage à conserver en tout temps quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des accès indiqués au contrat à la partie 2 du présent contrat. À défaut, en sus de ses autres droits, dont ceux notamment prévus aux dispositions de la partie 3 du présent contrat, TELUS a le droit exclusif de revoir et de modifier les taux applicables au service local (accès locaux) prévus au présent contrat moyennant l'envoi d'un avis écrit au Client. Nonobstant les dispositions de la partie 3 du contrat, TELUS peut également exiger, à sa seule discrétion, que le Client soit tenu de payer des frais mensuels équivalents au minimum de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) du volume d'affaires mensuel indiqué à la partie 2 du présent contrat.

2. Modifications au Tarif Général

2.1. Les prix publiés au Tarif Général de TELUS et approuvés par le CRTC sont appliqués conformément à toute ordonnance émise par le CRTC. À cet égard, les mensualités du service local (accès locaux), les frais d'installation applicables et les frais de résiliation sont ainsi susceptibles de pouvoir être ajustés.

3. Service 911

3.1. Dans les municipalités où le service 911 est offert, la tarification du service 911 est ajoutée aux frais de base mensuels de chacun des accès locaux.

3.2. Le client reconnaît et convient que : a) dans le cas d'un appel au numéro de téléphone d'urgence 9-1-1, l'utilisation du Service d'accès local entraîne l'identification de la ligne appelante sur le réseau de TELUS; b) l'utilisation de l'identification de la ligne appelante liée au Service d'accès local pourrait entraîner des appels provenant d'un emplacement autre que l'emplacement associé par TELUS à l'identification de la ligne appelante pour ce numéro; c) si, en distribuant les services d'urgence en réponse à un appel au 9-1-1, on se fie à l'information associée à l'identification de la ligne appelante reçue par le réseau de TELUS en liaison avec l'appel au 9-1-1, les services d'urgence peuvent ne pas être acheminés à l'endroit d'où l'appel au 9-1-1 a été effectué; d) en ce qui concerne un appel au 9-1-1, le Client ou toute personne utilisant le Service d'accès local ou tout service utilisé conjointement avec le Service d'accès local, est responsable de fournir une information complète et exacte au téléphoniste des services d'urgence, relativement à l'endroit réel de la situation d'urgence. Sans limiter les indemnités prévues aux Conditions générales, le Client est responsable et devra indemniser et garantir TELUS contre tous les frais, pertes, coûts, responsabilités et dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, ayant trait aux services d'urgence acheminés à un endroit autre que l'endroit d'où l'appel au 9-1-1 a été effectué, découlant a) de toute utilisation par le Client du Service d'accès local faisant en sorte que l'endroit associé par TELUS à une identification de la ligne appelante soit un endroit autre que l'endroit d'où l'appel au 9-1-1 a été effectué; b) de l'omission par le Client ou toute autre personne utilisant le Service d'accès local ou tout service utilisé conjointement avec le Service d'accès local de répondre ou de fournir une information complète ou exacte à un téléphoniste du 9-1-1 ou d'appels d'urgence demandant une réponse ou une information, afin d'acheminer les services d'urgence de façon appropriée.

4. Accès locaux supplémentaires

4.1. Toute demande d'accès locaux supplémentaire doit faire l'objet, soit d'une annexe au présent contrat, soit d'un nouveau contrat à cet effet.

5. Facturation du service

5.1. Le service d'ACCÈS LOCAUX inclut un numéro de téléphone par lequel le service est facturé.

6. Fournisseur inter-circonscription

6.1. L'accès local avec TELUS comme fournisseur désigné (transporteur interurbain) de services inter-circonscriptions doit être maintenu. À défaut, la tarification locale est ajustée au taux « autre fournisseur inter-circonscription » ou « sans interurbain » et des frais de traitement de dossier sont facturés en sus, en plus des ajustements rétroactifs au constat de changement de fournisseur.

7. Territoire desservi par TELUS

7.1. TELUS n'offre pas tout les services d'accès locaux dans toutes les circonscriptions de son territoire où elle a le statut d'entreprise de services locaux titulaire (« ESLT ») et d'entreprise de services locaux concurrentielle (« ESLC »). Ces services ne sont offerts qu'aux endroits où TELUS dispose des installations appropriées.

8. Protection des installations de TELUS

8.1. Le Client s'engage à ne pas faire, directement ou indirectement, la modification des services d'accès locaux en manipulant les installations de TELUS. Notamment mais non limitativement le Client s'engage à ne pas :

- 8.1.1. interférer dans le fonctionnement des installations de TELUS par ses actions ou en tolérant les actions d'un tiers;
- 8.1.2. opérer les équipements et installations d'une manière différente à celle communiquée par TELUS;
- 8.1.3. agir en violation de la loi et contrairement aux règles établies et communiquées par TELUS;
- 8.1.4. agir afin d'éviter de payer TELUS pour les services rendus par cette dernière.

9. Interface de connexion

9.1. TELUS fournit une interface de connexion localisée à la démarcation de l'interface de réseau du Client, telle que convenue entre les parties. Advenant que l'interface de connexion soit installée à un endroit différent que celui initialement convenu, le Client sera tenu de payer tous les frais ainsi occasionnés et tarifés selon le taux horaire en vigueur au moment de l'installation.

10. Équipements du client

10.1. Le Client est le seul responsable de l'installation, de l'opération et de la maintenance des équipements terminaux lui appartenant et qu'il utilise.

11. Alimentation électrique

11.1. Le Client doit fournir à ses frais l'alimentation électrique nécessaire aux équipements de démarcation situés chez lui.

12. Protection des accès locaux

12.1. Les accès locaux offerts sont des accès sans protection.

13. Ségrégation des appels

13.1. TELUS offre la ségrégation des appels des accès locaux selon les besoins du Client et du service auquel le Client souscrit.

14. Trafic téléphonique massif

14.1. Les liaisons d'accès locaux générant un trafic téléphonique massif ne sont permises que là où les installations le permettent. Des frais supplémentaires relatifs à la technologie utilisée sont exigés pour offrir ce service. La tarification est disponible lors de l'analyse par les ingénieurs réseaux de TELUS.

15. Raccord à l'équipement terminal

15.1. Le service d'accès locaux peut être raccordé à l'équipement terminal fourni par TELUS ou par le Client si l'équipement terminal est compatible avec le service d'accès locaux.

16. Période d'installation des services

16.1. Les services accès locaux sont raccordés et programmés pendant les heures normales de bureau, soit entre 7 :00 et 17 :00, du lundi au vendredi, excluant les journées de congé statutaire de TELUS. Toute installation requise en dehors de cet horaire par le Client est facturée à ce dernier selon les tarifs en vigueur chez TELUS.

17. Déménagement

17.1. Dans le cas où un Client déménage ses installations et que des services additionnels sont nécessaires pendant la transition des accès locaux originaux, TELUS permet la redondance des services pendant une période de 48 heures si le Client en fait la demande. Si la période de transition dépasse 48 heures, le Client doit alors payer les frais convenus à la partie 2 pour la nouvelle localisation, plus tous les frais supplémentaires à l'approvisionnement de services d'accès locaux.

18. Inscription dans les annuaires

18.1. Bien que TELUS s'engage à déployer tout effort raisonnable afin de transmettre l'information relative à l'inscription dans les annuaires avec exactitude, les parties conviennent que TELUS ne peut en aucune façon être tenue responsable de toute erreur, omission ou négligence pouvant survenir.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : INTERNET HAUTE VITESSE NON GÉRÉ

Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent à tous les services Internet haute vitesse non gérés (les « Services Internet non gérés ») inclus dans la Solution PrioritéPME TELUS offerte au Client. Les Services Internet non gérés sont fournis par la Société TELUS Communications. Tous les mots et expressions en majuscules qui ne sont pas définis aux présentes Conditions spécifiques ont la signification qui leur est assignée dans le contrat avec TELUS pour les Services PrioritéPME. Le « Site du Client » est situé à l'Adresse du/des sites indiqué à la Partie 2.

1. Description et délimitation du Service

Les Services Internet non gérés fournissent au Client l'accès Internet et les services connexes, sous réserve des conditions et modalités du présent contrat. En règle générale, les Services Internet non-gérés sont décrits sur le site <http://www.telusquebec.com/politiqueinternet>, lequel peut être modifié à l'occasion (le « Site Web des Services »), et les options et caractéristiques des Services Internet non gérés choisis par le Client sont indiqués à la Partie 2 du contrat.

2. Inscription en ligne

Au cours du processus d'enregistrement pour les Services Internet non gérés, le Client peut être tenu d'indiquer son acceptation d'un contrat en ligne relativement à un compte pour des Services Internet non gérés de TELUS. Le Client convient par les présentes que les conditions et modalités du présent contrat annulent et remplacent les conditions de toute autre contrat en ligne.

3. Pratiques et restrictions générales

Le Client reconnaît que TELUS peut établir des pratiques et des restrictions générales relativement à l'utilisation des Services Internet non gérés, notamment la taille maximale de tout message électronique pouvant être envoyé à partir d'un compte de Services Internet non géré ou reçu par un tel compte, l'espace disque maximal qui sera réservé sur les serveurs de TELUS au nom du Client, la quantité maximale de données pouvant être envoyée à partir d'un compte de Services Internet non géré ou reçue par un tel compte et le nombre maximal de jours de stockage des messages électroniques sur les serveurs de TELUS. Ces pratiques et restrictions générales seront affichées sur le site Web des Services ou seront mises à la disposition du Client d'une autre façon. Le Client convient de se conformer à ces pratiques et restrictions générales. Le Client reconnaît également que ces pratiques et restrictions générales peuvent varier selon les différentes portions des Services Internet non gérés et qu'elles peuvent être fixées à différents niveaux pour différents usagers en fonction de facteurs que TELUS peut déterminer à sa seule discrétion. TELUS se réserve le droit de modifier ces pratiques et restrictions générales en tout temps et à son gré, sans être tenue d'en aviser le Client. Le Client convient de plus que la violation de ces pratiques ou le dépassement de ces limites puisse entraîner la suspension, la restriction ou la résiliation du compte du Client ou l'imposition de frais additionnels.

4. Logiciel et équipement du Client

Les Services Internet non gérés doivent être connectés à une carte d'interface réseau convenable, installée dans les locaux du Client. Si le Client fournit et installe la carte d'interface réseau lui-même, le Client devra l'installer comme il convient préalablement à l'installation du modem haute vitesse. Par contre, si le Client achète la carte d'interface réseau avec son installation de TELUS lorsqu'il commande les Services Internet non gérés (non disponibles partout), le Client doit s'assurer d'avoir une fente convenable disponible sur son ordinateur pour la carte d'interface réseau, avant l'arrivée de l'installateur aux locaux du Client. TELUS n'enlèvera ni ne modifiera les cartes d'interface réseau dans l'ordinateur du Client.

Les Services Internet non gérés peuvent interrompre le fonctionnement de certains systèmes de sécurité résidentiels ou commerciaux qui utilisent les mêmes lignes téléphoniques que les Services Internet non gérés. Le Client convient que TELUS n'est pas responsable de tels problèmes ou interruptions. Le Client est responsable de s'assurer que les locaux du Client sont convenablement branchés pour garantir un fonctionnement convenable de tout système de sécurité résidentiel ou commercial, préalablement à l'installation des Services Internet non gérés.

Sauf disposition expresse contraire au présent contrat, le Client reconnaît et convient que TELUS n'est pas responsable de l'installation, de l'exploitation, de la maintenance ou de la gestion de tout équipement ou logiciel appartenant au Client et utilisé par le Client, notamment tout équipement ou logiciel utilisé dans le cadre des Services Internet non gérés.

5. Logiciels fournis par TELUS

Le Client convient que tous les logiciels et documents connexes qui font partie des Services Internet non gérés ou que TELUS, ses mandataires ou ses représentants fournissent en vue de leur utilisation en liaison avec lesdits Services (les « Logiciels ») sont protégés par les lois applicables en matière de propriété intellectuelle, que TELUS ou ses fournisseurs en demeurent les propriétaires uniques et qu'ils sont assujettis aux conditions du présent contrat, notamment les clauses d'exonération et de limitation de responsabilité énoncées aux présentes, ainsi qu'aux conditions de toute licence applicable que TELUS met à la disposition du Client. Sauf autorisation contraire par TELUS ou dans la Licence d'utilisation du logiciel applicable, le Client convient a) de ne pas copier, modifier, louer, prêter, vendre, céder, accorder une sous-licence, accorder un droit de sûreté ni autrement transférer tout droit ou intérêt dans le Logiciel; b) de ne pas distribuer, créer une œuvre dérivée, désosser, désassembler ni tenter de découvrir le code source du Logiciel; c) de ne pas enlever toute marque ou étiquette privative sur le Logiciel ou dans le Logiciel; d) de ne permettre à aucune autre personne ou entité de se livrer à une des activités ci-dessus.

6. Accès intersystème

Le Client reconnaît la possibilité que les numéros d'accès utilisés par le modem du Client pour se connecter aux Services Internet non gérés puissent être des numéros de téléphone susceptibles d'entraîner des frais supplémentaires ou des frais d'interurbain facturés au Client. Le Client est seul responsable de déterminer si les numéros d'accès qu'il utilise sont assujettis à des frais supplémentaires ou à des frais d'interurbain et le Client convient de payer tous ces frais, y compris notamment les frais pouvant lui être facturés par une tierce partie. L'information relative aux frais supplémentaires et aux frais d'interurbain est disponible sur le site Web des Services.

7. Droits de propriété

Le Client reconnaît que le contenu, y compris le texte, les logiciels, la musique, les sons, les photographies, les éléments vidéo, les graphiques ou les autres types de documents auxquels l'accès est obtenu par l'entremise des Services Internet non gérés ou par Internet, est protégé par des droits d'auteur, marques de commerce, brevets ou secrets commerciaux ou par d'autres droits de propriété et règles connexes applicables.

TELUS ne réclame pas la propriété de l'information, du matériel, des logiciels ou d'autre contenu (collectivement, le « Contenu ») que le Client affiche, télécharge vers le serveur, saisit, fournit, soumet ou autrement transmet à TELUS ou à tout autre tiers, en utilisant les Services Internet non gérés. Le Client convient toutefois qu'en affichant, en téléchargeant vers le serveur, en saisissant, en fournissant ou en transmettant autrement le Contenu à TELUS ou à un tiers au moyen des Services Internet non gérés, le Client accorde à TELUS une licence gratuite et non exclusive l'autorisant à utiliser, à copier, à distribuer, à transmettre, à afficher, à modifier, à supprimer, à publier et à traduire ledit Contenu dans la mesure raisonnablement nécessaire pour permettre à TELUS de fournir les Services Internet non gérés à ses clients ou pour s'assurer que les conditions du présent contrat sont respectées ou pour les faire observer.

Le Client reconnaît, sauf indication contraire de TELUS, que les adresses électroniques, les adresses IP et les adresses de page Web assignées au Client par TELUS au cours de la durée du présent contrat demeurent la propriété de TELUS en tout temps.

8. Mesures de conformité

Le Client reconnaît que TELUS n'est pas tenue de censurer ou de surveiller l'utilisation, par le Client ou par une tierce partie, des Services Internet non gérés, notamment en ce qui a trait au contenu, au matériel ou autre information envoyés, reçus ou rendus accessibles par l'entremise des Services Internet non gérés ou de l'Internet. Cependant, le Client convient que TELUS a le droit, sans préavis, de surveiller l'utilisation des Services Internet non gérés et de surveiller, d'examiner et de conserver ce contenu, ce matériel ou ces renseignements lorsqu'elle croit de bonne foi qu'il est raisonnablement nécessaire de le faire afin de fournir les Services Internet non gérés aux clients, d'assurer le respect des conditions et modalités du présent contrat ou des lois ou règlements, de répondre à une allégation de conduite illégale ou d'atteinte aux droits d'une tierce partie, de se protéger elle-même ou de protéger les tiers.

Advenant que TELUS reçoive du Client une plainte concernant l'utilisation des Services Internet non gérés, TELUS pourra, à sa seule discrétion et sans être tenue de remettre un préavis ni d'engager sa responsabilité, mener une enquête sur la plainte, suspendre ou fermer les comptes concernés ou en restreindre l'utilisation et retirer de ses serveurs tout contenu, renseignement ou matériel.

Le Client convient que TELUS peut, sans préavis et sans engager sa responsabilité, divulguer à des tiers tout renseignement ou tout contenu du Client, information ou matériel en liaison avec les Services Internet non gérés, lorsqu'elle croit de bonne foi qu'il est raisonnablement nécessaire de le faire afin de fournir les Services Internet non gérés aux clients, d'assurer le respect des conditions du présent contrat ou des lois ou règlements, de répondre à une allégation de conduite illégale ou d'atteinte aux droits d'une tierce partie, de se protéger elle-même ou de protéger les tiers.

Comme titulaire d'un compte de Services Internet non gérés, le Client est responsable de son compte et du maintien de tous les mots de passe afférents à son compte. Le Client est seul responsable de toutes les activités qui se produisent par l'intermédiaire de son compte du Client, notamment toutes les activités de tout titulaire de compte auxiliaire. Le Client est aussi responsable de maintenir la confidentialité de son compte et de tous les mots de passe afférents. Le Client convient d'aviser immédiatement TELUS de toute utilisation non autorisée du compte du Client ou de tout mot de passe afférent à son compte ou de toute infraction à la sécurité, et de fournir à TELUS, sur demande, l'aide pour mettre fin ou remédier à toute infraction à la sécurité.

9. Modifications aux Services Internet non gérés

Nonobstant toute autre disposition au présent contrat, le Client convient que pour maintenir ou améliorer les Services Internet non gérés ou pour tout autre motif d'ordre commercial, TELUS peut modifier le présent contrat en tout temps, notamment la tarification des Services Internet non gérés, les caractéristiques du plan, les adresses électroniques et les exigences système minimales; la Politique d'utilisation acceptable; l'Engagement de TELUS en matière de protection de la vie privée publié; tout contenu sur le site Web des Services Internet non gérés; et tout autre aspect des Services Internet non gérés, en tout temps, sans préavis et sans engager sa responsabilité, à la seule discrétion de TELUS. Nonobstant les dispositions précédentes, TELUS déploiera tous les efforts raisonnables pour aviser le Client par courrier électronique ou par tout autre moyen, de telles modifications, avant que ces modifications entrent en vigueur. Chaque utilisation par le Client des Services Internet non gérés reconferme son acceptation de la version du contrat alors en vigueur. Si le Client n'accepte aucune modification au présent contrat, le Client devra cesser immédiatement toute utilisation des Services Internet non gérés et aviser TELUS de sa résiliation.

Toutes les mentions d'adresses de sites Web figurant au présent contrat couvrent également les sites Web qui les remplacent et qui renferment des renseignements semblables pour l'essentiel à ceux des sites Web ainsi mentionnés.

10. Déménagement

Les Services Internet non gérés ne peuvent être déplacés du Site du Client à un autre emplacement. Pour déménager les Services Internet non gérés, le Client doit résilier les Services Internet non gérés au Site du Client, et les frais de résiliation pour la Solution PrioritéPME TELUS deviendront alors exigibles, à moins que le Client soit i) signe une Annexe préparé par TELUS pour des Services Internet non gérés au nouveau Site du Client, ou ii) signe un nouveau contrat avec TELUS pour de nouveaux services à la nouvelle adresse de service. Le Client doit payer tous les frais d'installation applicables. Les frais de résiliation deviendront exigibles à moins que les Services Internet non gérés au nouveau site du Client ou de tout autres services de TELUS contracté, soit égaux ou supérieurs à 100 % des mensualités restantes pour les Services Internet non gérés résilié au Site du Client existant. La durée applicable aux Services d'interconnexion de réseaux relocalisés sera spécifié dans l'Annexe ou au nouveau contrat, et commencera à la date où les Services Internet non gérés faisant l'objet d'un déménagement sont installés.

Toute modifications à l'Adresse du/des sites indiqué à la Partie 2, doit être signée par TELUS et le Client avant qu'elle soit exécutoire, et, lorsqu'elle sera exécutoire, elle fera partie du présent contrat.

11. Restrictions et limitations du Service

Le Client devra se conformer à la Politique d'utilisation acceptable et à la politique relative aux adresses IP de TELUS publiées sous <http://www.telusquebec.com/politiqueinternet>. TELUS peut changer la Politique d'utilisation acceptable, à sa seule discrétion, et la publication des changements de ladite Politique constituera, pour le Client, un avis suffisant des changements.

Il incombe au Client de veiller à ce que l'équipement et les logiciels du Client respectent les exigences minimales courantes indiquées par TELUS comme étant nécessaires pour accéder aux Services Internet non gérés. TELUS devra afficher ces exigences système minimales sur son site Web des Services, ou en informer le Client. Le Client reconnaît que lesdites exigences peuvent changer de temps à autre, sans préavis, et à la seule discrétion de TELUS.

Les Services Internet non gérés sont offerts en fonction de la disponibilité de l'équipement et des installations convenables et, par conséquent, tous les option de service et les caractéristiques ne sont pas disponibles à tous les emplacements.

La confirmation définitive de la disponibilité des Services Internet non gérés ne peut se faire que lorsque l'équipement des Services Internet non gérés est installé au site du Client.

La rétroingénierie des Services Internet non gérés est interdite. Cela signifie notamment que le Client ne peut télécharger en amont à une vitesse plus élevée que la vitesse de téléchargement en aval.

TELUS ne garantit pas que les Services Internet non gérés fonctionneront avec tout l'équipement ou tous les logiciels, y compris notamment tous les appareils et applications Internet.

TELUS ne fournit aucune garantie quant à la sécurité du réseau du Client raccordé à l'Internet. Le Client a l'obligation de mettre en place ses propres politiques de sécurité.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : SERVICE INTERNET AFFAIRES GÉRÉ LNPA

Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent à tous les services gérés Internet Affaires LNPA (« SIA gérés LNPA ») inclus dans la Solution PrioritéPME TELUS offerte au Client. Les SIA gérés LNPA sont fournis par la Société TELUS Communications. Tous les mots et expressions en majuscules qui ne sont pas définis aux présentes Conditions spécifiques ont la signification qui leur est assignée dans le contrat avec TELUS pour les Services PrioritéPME. Le « Site du Client » est situé à l'Adresse du/des sites indiqué à la Partie 2.

1. Description et délimitation du Service

Les SIA gérés LNPA sont des services réseau entièrement gérés qui relie le réseau local d'une entreprise (« LAN ») au réseau Internet en utilisant le protocole Internet (« IP »). Les SIA gérés LNPA sont fournis à partir du réseau principal de TELUS et comprennent l'accès local, utilisant une ligne téléphonique affaire dédiée fournie par TELUS. TELUS fournira aussi un modem analogique utilisé pour des vérifications techniques en vue d'établir des diagnostics avancés comme composante des SIA gérés LNPA. Par ailleurs, les SIA gérés LNPA sont fournis depuis le point de présence de TELUS jusqu'au Site du Client et se terminant sur une unité d'interface Client (« Unité d'interface client ») fourni par TELUS, situé dans salle de télécommunications principale du Site du Client. L'Unité d'interface est le point de démarcation des SIA gérés LNPA et est munie d'une interface permettant la connexion des équipements du LAN du Client. Les composantes requises pour installer les SIA gérés LNPA à l'intérieur du Site du Client sont incluses pour un coût maximal de 500 \$. À la demande du Client, l'Unité d'interface Client peut être installée ailleurs dans l'immeuble en utilisant des composantes fournies par le Client.

2. Obligations du Client

Le Client doit se conformer à toutes les exigences imposées par l'architecture de l'édifice et les règles de gestions de celui-ci, relativement à l'installation des Services d'interconnexion ou de ses composantes, incluant le paiement de tous frais additionnels, frais de conduit, frais de soumission et approbation d'installation.

Le Client doit, à ses frais, préparer le Site du Client pour l'installation des SIA gérés LNPA, incluant toute composante desdits services, conformément aux instructions raisonnables de TELUS. Le Client est responsable de tous les frais d'installation additionnels encourus par TELUS découlant de tout manquement du Client de se conformer aux instructions raisonnables de TELUS. Tout changement dans l'environnement ou dans la localisation de toute composante requise pour fournir les SIA gérés LNPA au Site du Client requière l'approbation préalable écrite de TELUS.

Les SIA gérés LNPA seront fournis conformément aux normes d'adressage IP et de routage reconnues par l'industrie. Par conséquent, le Client doit s'assurer que sa stratégie de réseau prévoit des pratiques d'adresses sans conflit pour les connexions au réseau public. Si TELUS fournit les adresses IP au Client, les adresses IP seront soumises à la politique d'adressage IP de TELUS. Si le Client fournit les adresses IP, il devra assigner une adresse IP pour l'Unité d'interface client de TELUS et la désigner comme passerelle par défaut pour chacun des postes du Site du Client concerné. Le Client a l'obligation d'installer et de gérer tous les équipements, dispositifs et/ou câblage nécessaires afin de compléter la connexion entre le point de démarcation du SIA gérés LNPA et de son réseau local ou pour prolonger le point de démarcation au-delà de la salle de télécommunications principale du Site du Client.

Le Client accorde à TELUS l'accès à ses locaux sur le Site du Client pour installer et gérer le SIA gérés LNPA et ses composantes. TELUS n'est pas responsable des délais, des dommages, de l'interruption des Services SIA gérés LNPA, ou des coûts résultants du fait que TELUS est incapable d'avoir accès au Site du Client. Le Client a la garde et doit assurer la protection des composantes des SIA gérés LNPA installées chez le Client et est responsable envers TELUS de toute perte ou de tout dommage concernant celles-ci, autre que l'usure normale.

3. Garantie de niveau de service

SIA gérés LNPA	Couverture	Mesure du niveau de service	Garantie de niveau de service
La disponibilité du Service est la période pendant laquelle le Service peut être utilisé.	Un Service est considéré non disponible si trois (3) vérifications consécutives, depuis le Centre de gestion du réseau de TELUS à l'unité d'interface client, échouent.	Les SIA gérés LNPA sont considérés « non disponibles » si trois tentatives consécutives d'invitation à émettre (PING) provenant du centre de gestion du réseau de TELUS au Module Interface Client échouent.	Disponibilité : 99,7 %.

Tableau A : Garantie de niveau de service

TELUS a l'obligation d'installer et de gérer les SIA gérés LNPA jusqu'au point de démarcation des services. TELUS offre au Client un crédit advenant que TELUS ne rencontre pas les engagements prévus à sa garantie de niveau de service, à moins que ce manquement :

- (a) soit causée par des composantes du réseau qui ne sont pas sous la responsabilité de TELUS;
- (b) soit causée par le Client;
- (c) survienne durant une fenêtre d'entretien de TELUS; ou
- (d) soit causée par un cas de force majeure.

Tout manquement aux engagements prévus à la garantie de niveau de service ne constitue pas une faute ou un défaut en vertu du présent contrat et le seul recours du Client à cet effet est l'application de crédit tel que prévu au présent contrat.

TELUS se réserve le droit de faire l'entretien des composantes des SIA gérés LNPA, pendant les fenêtres d'entretien habituelles de TELUS ou à tout autre moment jugé nécessaire, mais déploiera des efforts raisonnables pour fournir à l'administrateur du service pour le Client un avis de ces interventions (lequel peut être donné verbalement, sans avis écrit).

TELUS offre au Client, par site et par service, un crédit advenant que TELUS ne rencontre pas les engagements prévus à sa garantie de niveau de service, selon la formule établie dans le Tableau B, de manière automatique sans que le Client ait à les demander. Ces crédits seront calculés selon la différence entre le niveau de service atteint et le niveau de service prévu pour les SIA gérés LNPA en question. Le niveau de service atteint est mesuré sur la base d'un mois calendrier; le niveau de service prévu pour chaque SIA géré LNPA est mesuré sur une période de 30 jours. Les fenêtres d'entretien et l'installation des composantes des SIA gérés LNPA sont exclus du calcul du niveau de service. Le crédit accordé est un pourcentage du prix unitaire mensuelle des SIA gérés LNPA visés (excluant les frais variables ou les frais à usage). La valeur maximale du crédit devrait équivaloir à 80 % du prix unitaire mensuelle des SIA gérés LNPA visés (excluant les frais variables ou les frais à usage). Les frais variables ou les frais à usage sont en tout temps applicables.

Si la différence entre le niveau de service atteint et le niveau de service prévu est :	Crédit total mensuel
< ou = 2 %	20 %
>2 % et < ou = 4 %	40 %
>4 % et < ou = 6 %	60 %
>6 %	80 %

Tableau B : Crédits de Niveau de service

Par exemple (calcul à des fins explicatives uniquement, calculé en nombre d'heures) :

- si les frais mensuels fixes sont de 2 500 \$;
- 100 % de disponibilité sur une base de 720 heures par mois [p. ex. 30 (jours) x 24 (heures par jour)]
- l'objectif de disponibilité est égal à 99,7 % ou 718 heures (720 heures x 99,7 %).
- la disponibilité réelle mesurée tient compte d'un temps d'indisponibilité de 4 heures (716 heures de temps de disponibilité) et est donc calculée pour égaler 99,4 % [$716/720 = 99,4 \%$]
- le % d'objectif de disponibilité manqué est de 0,8 % [$1-(716/718)$] et se situe donc dans le « < ou =2 % » de palier de crédit, donc :
- la disponibilité réelle mesurée de 99,4 % (ou 4 heures de temps d'indisponibilité) donne lieu à un Crédit de Niveau de service égal à 20 % ou 500 \$.

4. Déménagement

Les SIA gérés LNPA ne peuvent être déménagés du Site du Client à un autre emplacement. Pour déménager les SIA gérés LNPA, le Client doit résilier les SIA gérés LNPA au Site du Client, et les frais de résiliation pour la Solution PrioritéPME TELUS deviendront alors exigibles, à moins que le Client soit i) signe une Annexe préparé par TELUS pour des SIA gérés LNPA au nouveau Site du Client, ou ii) signe un nouveau contrat avec TELUS pour de nouveaux services à la nouvelle adresse de service. Le Client doit payer tous les frais d'installation applicables. Les frais de résiliation deviendront exigibles à moins que les SIA gérés LNPA au nouveau site du Client ou de tout autres services de TELUS contracté, soit égal ou supérieur à 100 % des mensualités restantes pour les SIA gérés LNPA résiliés au Site du Client existant. La durée applicable aux SIA gérés LNPA relocalisés sera indiquée à l'Annexe ou au nouveau contrat, et commencera à la date où les SIA gérés LNPA faisant l'objet d'un déménagement sont installés.

Toute modifications à l'Adresse du/des sites indiqué à la Partie 2, doit être signée par TELUS et le Client avant qu'elle soit exécutoire, et, lorsqu'elle sera exécutoire, elle fera partie du présent contrat.

5. Restrictions et limitations du Service

Le Client devra se conformer à la Politique d'utilisation acceptable et à la politique relative aux adresses IP de TELUS publiées sous <http://www.telusquebec.com/politiqueinternet> (« Politique d'utilisation acceptable »). TELUS peut changer la Politique d'utilisation acceptable, à sa seule discrétion, et la publication des changements de ladite Politique constituera, pour le Client, un avis suffisant des changements.

TELUS ne fournit aucune garantie quant à la sécurité du réseau du Client raccordé à l'Internet. Le Client a l'obligation de mettre en place ses propres politiques de sécurité.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : SERVICES INTERNET AFFAIRES T1

1. Services Internet Affaires

- 1.1. Les services Internet Affaires (le « Service ») sont des services qui relient le réseau local du Client d'une entreprise (« LAN' ») au réseau Internet en utilisant le protocole Internet (« IP »). Le Service est livré à partir du réseau IP de TELUS jusqu'au local du Client en utilisant une boucle d'accès.
- 1.2. Le Client doit en tout temps s'assurer que le Service est utilisés conformément à la politique d'utilisation des services Internet de TELUS, telle que décrite aux présentes.
- 1.3. Les adresses IP enregistrés et attribués par TELUS sont la propriété de TELUS et leur utilisation par le Client est autorisée uniquement pendant la durée du présent contrat. Tout droit d'utilisation d'une adresse IP de TELUS expire lorsque prend fin le présent contrat.
- 1.4. Le Service ainsi que les équipements loués sont sensibles aux défaillances. Ils ne sont pas conçus ni fabriqués en vue de leur revente ou de leur usage dans des conditions dangereuses nécessitant des commandes de sécurité intégrée, comme dans l'exploitation de systèmes d'installations nucléaires, de navigation aérienne ou de communications, de systèmes de contrôle du trafic aérien, de systèmes d'assistance cardio-respiratoire ou de systèmes d'armement (des activités à risques élevés). TELUS décline expressément toute garantie expresse ou implicite d'adaptation à ces activités à risques élevés. Le Client ne doit pas utiliser ni sciemment les produits ou le Service pour des activités à risques élevés.
- 1.5. TELUS ne fournit aucune garantie quant à la sécurité du réseau du Client raccordé à l'Internet. Le Client a l'obligation de mettre en place ses propres politiques de sécurité.
- 1.6. Le Service est fourni pour le local du Client uniquement et pour son utilisation interne seulement. Le Service n'est aucunement destiné à des fournisseurs de services Internet. Un fournisseur de services Internet est défini comme étant une entreprise qui loue, dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, des accès Internet. Un fournisseur Internet reçoit et livre du trafic IP à sa propre clientèle. La revente du Service est formellement interdite en vertu du présent contrat.

2. Équipements relatifs aux services Internet

- 2.1. En plus des obligations du Client prévues à la partie 3 du présent contrat, dans l'éventualité où le Client a choisi de faire la location d'un routeur de TELUS ou d'adhérer au service de coupe-feu, TELUS assume le service d'entretien complet de la pièce d'équipement pendant la durée du contrat sous réserve des conditions suivantes :
 - 2.1.1. l'équipement n'a pas été entretenu par un tiers non autorisé par TELUS; ou
 - 2.1.2. l'équipement n'a pas été brisé à la suite d'un usage abusif ou inapproprié de la part du Client ou de toute personne ayant accès à l'équipement.
- 2.2. La réparation ou le remplacement de toute partie de l'équipement qui présente un défaut matériel ou de main-d'œuvre est effectué durant les heures normales de travail de TELUS soit, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.
- 2.3. Dans l'éventualité où le Client possède son propre routeur :
 - 2.3.1. Celui-ci doit répondre aux exigences de TELUS quant à ses caractéristiques techniques (exemple : mémoire, système d'exploitation, interface) ;
 - 2.3.2. Seuls les routeurs de marque Cisco sont acceptés par TELUS pour offrir au Client le Service. De plus, le Client consent à ce que la programmation et la gestion du routeur soient prises en charge en totalité par TELUS (sans toutefois comprendre le service d'entretien) ;
 - 2.3.3. S'il y a un mauvais fonctionnement du routeur du Client et que celui-ci n'a pas de contrat d'entretien avec TELUS, le Client peut demander à TELUS d'effectuer la réparation du routeur. Le Client est alors facturé au tarif en vigueur chez TELUS ou chez son sous-traitant autorisé, pour la main-d'œuvre et les pièces de remplacement.

3. Politique d'utilisation des services Internet de TELUS

- 3.1. Le Client consent à utiliser le Service conformément à la politique d'utilisation des services d'accès Internet de TELUS laquelle est sujette à changement sans préavis.
- 3.2. TELUS définit une politique d'utilisation des services d'accès Internet afin d'éviter des désagréments à sa clientèle, causés par l'usage abusif ou inapproprié du service d'accès Internet par certains utilisateurs. Tout usage du service d'accès Internet causant une dégradation du service d'accès Internet ou de la disponibilité des ressources réseau aux différents usagers est interdit. À titre de membre de l'Association canadienne des fournisseurs Internet (ACFI), TELUS supporte volontairement les principes énoncés au code de conduite de cette dernière (voir: <http://www.caip.ca/issues/selfreg/code-of-conduct/code-fr.htm>).
- 3.3. L'utilisation des services d'accès Internet de TELUS est assujettie aux règles et aux lignes directrices suivantes. Il incombe à chaque client des services d'accès Internet de s'assurer que l'utilisation des services d'accès Internet est conforme à la présente Politique.
 - 3.3.1. L'utilisation du service d'accès Internet doit obligatoirement être faite dans le cadre d'activités légales. Toute utilisation servant des fins et/ou activités qui contreviennent aux lois, aux ordonnances ou aux règlements locaux, provinciaux, fédéraux ou internationaux constitue une violation de la présente Politique.
 - 3.3.2. La politique d'utilisation du service d'accès Internet de TELUS interdit l'utilisation du service d'accès Internet pour la diffusion de matériel qui contrevient aux droits d'auteur ou à d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers; ou la diffusion de matériel illégal (tel que de la pornographie juvénile ou du matériel obscène). Le Client est responsable de juger de la légalité du contenu diffusé et de prohiber toute transmission de matériel illicite.
 - 3.3.3. Le service d'accès Internet ne peut être utilisé pour envoyer des messages en vrac ou commerciaux non sollicités, incluant la transmission de publicité commerciale, d'annonces d'intérêt général, ou tout autre messages envoyés en masse qui n'ont pas été expressément demandés au préalable ou pour lesquels un client avait signifié son désir de ne pas les recevoir.
 - 3.3.4. Le Client doit s'assurer de faire un usage du service d'accès Internet qui ne restreint pas, n'empêche pas, ne perturbe pas, ne dégrade pas ni ne compromet de manière inappropriée la capacité de TELUS à fournir les services d'accès Internet à sa clientèle et de surveiller l'ensemble des infrastructures réseau.
 - 3.3.5. Le service d'accès Internet ne peut être utilisé pour violer la sécurité d'un autre client ou pour tenter d'accéder aux ordinateurs, aux serveurs, aux logiciels ou aux données d'une autre personne, sans que celle-ci le sache ou y consente. Il ne peut non plus être utilisé pour tenter de contourner l'authentification ou la sécurité de l'utilisateur de tout serveur, réseau ou compte.
 - 3.3.6. Le service d'accès Internet ne peut être utilisé à des fins frauduleuses, y compris l'usurpation de l'identité de toute personne ou entité, serveur ou réseau ainsi que la contrefaçon de la signature numérique ou manuelle de quiconque.
- 3.4. TELUS se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de retirer le matériel, de refuser les accès et/ou droit d'utilisation du service d'accès Internet à quiconque contrevient à la présente politique d'utilisation des services d'accès Internet.
- 3.5. TELUS se réserve le droit d'enquêter sur toute violation présumée de la présente politique, notamment de recueillir des renseignements auprès du Client ou des clients en cause et de la partie qui se prétend lésée, s'il y a lieu, et d'examiner le matériel se trouvant sur le serveur et le réseau de TELUS. Le Client autorise TELUS à collaborer avec (i) les autorités dans le cadre d'une enquête relative à une infraction criminelle présumée et (ii) les administrateurs du système d'autres fournisseurs de services Internet, d'autres réseaux ou d'autres installations informatiques concurrents afin d'assurer l'observation de la présente Politique. TELUS peut ainsi donner le nom du Client, l'adresse IP ou d'autres renseignements permettant d'identifier un client.
- 3.6. Le Client est responsable de toute utilisation du service d'accès Internet qu'il soit fait par une filiale, un associé, un partenaire, un fournisseur ou par toute personne pouvant avoir accès à son service d'accès Internet.
- 3.7. TELUS ne peut être tenue responsable vis-à-vis le Client ou de tiers à l'égard de pertes, dommages ou dépenses de quelque nature que ce soit, causés directement ou indirectement par quelque utilisation du service d'accès Internet par le Client ou tout autre usager.

¹ Local Area Network

- 3.8. Le service d'accès Internet de TELUS peut être utilisé pour se connecter à d'autres réseaux d'accès Internet dans le monde. Le Client accepte de se soumettre aux politiques d'utilisation des autres réseaux d'accès.
- 3.9. Si TELUS ne fait pas observer la présente Politique, pour quelque raison que ce soit, cela ne devra pas être interprété comme une renonciation à quelque droit que ce soit de le faire à tout moment. Le Client convient que, si une disposition de la présente Politique est jugée invalide ou inexécutable, cette partie sera interprétée conformément aux lois applicables dans la mesure du possible et les autres dispositions continueront d'avoir plein effet. La présente Politique est régie par les lois du Québec et doit être interprétée conformément à celles-ci.
- 3.10. TELUS peut modifier la présente Politique relative à l'utilisation du service d'accès Internet, à son entière discrétion et à tout moment, sans autre avis ou délai. Une copie de la politique d'utilisation des services accès Internet est disponible et peut être consultée en tout temps sur le site Internet de TELUS.

4. Définitions

- 4.1. « Client admissible » signifie tout client adhérant à un service Internet affaires de TELUS. Ne sont pas admissibles, (i) les clients qui ne permettent pas à TELUS d'envoyer du trafic ICMP jusqu'aux routeurs situés dans leurs locaux ou (ii) ou qui ont des comptes en souffrance avec TELUS.
- 4.2. « Disponibilité du Service » signifie la possibilité pour le Client d'échanger des paquets IP à travers le Réseau IP de TELUS.
- 4.3. « Latence » signifie le temps réponse moyen pris par un paquet IP de 100 octets pour aller d'un POP de TELUS à un autre sur le Réseau IP de TELUS.
- 4.4. « Perte de paquets » signifie le pourcentage des paquets rejetés entre les équipements constituant le Réseau IP de TELUS.
- 4.5. « Réseau IP de TELUS » signifie tous les équipements administrés par TELUS ainsi que toutes les installations situées dans les POP de TELUS. Le réseau IP de TELUS exclut tout équipement de réseau ou circuit qui ne sont pas contrôlés et fournis par TELUS. L'unité d'interface client située dans le local du Client n'est pas considérée comme un élément du réseau IP de TELUS. Aux fins du Service, le Réseau IP de TELUS ne s'étant donc pas à l'accès local.

5. Garantie de niveau de service²

- 5.1. Tous les services Internet affaire de TELUS sont accompagnés d'une garantie de niveau de service. TELUS s'engage à fournir des services Internet fiables et un réseau de haute qualité pour le Service.
- 5.2. Advenant que TELUS ne rencontre pas les engagements prévus à sa garantie de niveau de service, elle accorde au Client admissible un crédit selon les modalités ci-après exposées à l'article 7.

6. Garantie de Disponibilité du Service

- 6.1. TELUS garantit une Disponibilité du Service de 99,9 % aux Clients admissibles. Dans l'éventualité où un Client admissible subit une indisponibilité du Service causée par une défaillance des composantes du Réseau IP de TELUS, TELUS accordera un crédit. Le calcul du crédit sera fait à partir de la longueur de l'interruption. Toute interruption causée par des activités d'entretien planifiées sur le Réseau IP de TELUS, par des activités d'entretien des équipements du Client (routeurs), par tout acte ou omission de la part du Client ou tout autre problème en dehors du contrôle de TELUS, ainsi que toute défaillance due à un circuit d'accès ne sont pas admissibles au crédit de Disponibilité du Service.

6.2. TELUS se réserve le droit d'installer et de modifier les services, et d'en faire l'entretien, pendant les fenêtres d'entretien habituelles de TELUS. Dans le cas où une installation, un entretien ou des modifications supplémentaires sont nécessaires, TELUS négociera avec le Client ces fenêtres d'entretien supplémentaires, à moins que les périodes d'installation, d'entretien ou de modification ne soient désignées comme des urgences par TELUS. TELUS effectuera les interventions de dépannage nécessaires, mais déploiera tous les efforts raisonnables pour fournir à l'administrateur du service pour le Client un avis de ces interventions.

Les périodes d'entretien ne sont pas considérées comme des pannes et ne donnent pas droit à des crédits ni à des remboursements.

Compensation pour la Disponibilité du Service :

Durée de l'interruption	Compensation monétaire
Entre 10-60 minutes	1 journée de crédit sur la mensualité du Service
Plus de 60 minutes	3 jours de crédit sur la mensualité du Service

- Un maximum de 15 jours par mois peuvent être crédités
- Une journée de crédit correspond à 1/30 de la mensualité du Service Internet

7. Processus de demande de remboursement

7.1. Périodes de réclamation

Les réclamations relatives à la Disponibilité du Service devront être soumises à TELUS à l'intérieur des 2 semaines suivant l'indisponibilité.

7.2. Processus de réclamation

Pour effectuer une demande de crédit, le Client doit compléter le formulaire de réclamation disponible à l'adresse : www.telus.com/quebec/garantiedeniveaudeserviceip.

Les réclamations approuvées par TELUS donnent lieu à un crédit sur la facturation suivant la réclamation.

Les mesures recueillies par TELUS sont réputées être les mesures valides pour l'autorisation des crédits.

² La garantie de niveau de service ne s'applique pas aux deux services suivants : LNPA Illimité et LNPA 5 Gig

8. Objectifs de niveau de service⁹

8.1. Objectif de Latence du réseau

Le Réseau IP de TELUS est conçu pour supporter les applications critiques aux opérations des entreprises. Cet engagement de performance est renforcé par un objectif de niveau de service contre des délais inacceptables de Latence. TELUS surveille et mesure, à toutes les 10 minutes, la durée d'une transmission aller-retour entre les POP principaux et chacun des POP secondaires. Une moyenne mensuelle est faite à partir des données ainsi recueillies.

Objectif de latence à TELUS :

	Délais maximum		Délais nominaux	
	Bout en bout	Aller-retour	Bout en bout	Aller-retour
Intra-Province	35ms ¹	70ms ¹	25ms ¹	50ms ¹
Province adjacente	45ms ¹	90ms ¹	35ms ¹	70ms ¹
Inter-Province	60ms ¹	120ms ¹	50ms ¹	100ms ¹

¹ La latence correspond aux mesures prises sur le réseau de TELUS, 5 ms seconde doivent être ajoutées pour tout accès livré hors réseau.

8.2. Compensation pour la Latence

Il n'y a aucune compensation dans l'éventualité où TELUS ne remplirais pas ses objectifs pour la Latence.

8.3. Objectif pour la Perte de Paquets

Un indicateur additionnel assure les performances des communications sur le Réseau IP de TELUS, soit la perte de paquets. TELUS surveille et mesure à toutes les 5 minutes le nombre de paquets IP perdus sur son réseau.

TELUS à comme objectif que la Perte de paquets n'excédera pas 1 % mensuellement.

8.4. Compensation pour la Perte de paquets

Il n'y a aucune compensation dans l'éventualité où TELUS ne remplirais pas ses objectifs pour la Perte de paquets.

9. Garantie Limitées

9.1. Les garanties qui précèdent ainsi que celles prévues à la partie 3 du présent contrat sont les seules garanties offertes au Client. Elles demeurent assujetties aux dispositions de ladite partie 3, dont notamment celles portant sur les limites de responsabilités.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : SERVICES INTERURBAINS D'AFFAIRES

Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent à tous les Services interurbains (« Services interurbains ») inclus dans la Solution PrioritéPME TELUS offerte au Client. Les Services interurbains sont fournis par la Société TELUS Communications. Tous les mots et expressions en majuscules qui ne sont pas définis aux présentes Conditions spécifiques ont la signification qui leur est assignée dans le contrat avec TELUS pour les Services PrioritéPME.

1. Description des Services

Les Services interurbains permettent au Client d'effectuer et de recevoir les appels décrits à la Partie 2 en utilisant :

- a) des lignes téléphoniques, pour lesquelles TELUS est le Principal transporteur intercirconscription (« PTI »);
- b) des numéros sans frais pour lesquels TELUS est l'organisation responsable et le transporteur sans frais;
- c) des cartes d'appels et des numéros de cartes d'appels émis au Client par TELUS;
- d) des comptes de conférence sur demande émis au Client par TELUS.

2. Confirmation de numéro de facturation (« Numéro de facturation »).

Les taux apparaissant à la Partie 2 ne s'appliqueront qu'aux numéros de facturation confirmés par le Client, conformément au présent paragraphe, et entreront en vigueur à la date de mise en service des Services interurbains par TELUS. Le numéro de facturation pour lesdits Services interurbains devra être confirmé par le Client sur des formulaires fournis par TELUS. Toute Adresse de service indiquée à la Partie 2 est une adresse du Client à titre d'information seulement et ne définit ni ne limite les adresses ou les sites de service des numéros de facturation pour lesquels TELUS est le PTI, l'organisation responsable ou le transporteur sans frais ou pour lesquels les Services interurbains sont fournis.

3. Frais et paiement

« Appels de Cartes d'appel pour l'Amérique du Nord » désignent les appels effectués à l'aide d'une carte d'appel utilisant les Services interurbains pour les appels Canada-Canada, Canada-É.-U. et É.-U.-Canada. « Appels sans frais » désigne les appels sans frais dont le point de départ et le point d'arrivée se situent au Canada et aux États-Unis, reçus par le Client utilisant les Services interurbains et les numéros de téléphone pour lesquels TELUS est l'organisation responsable. TELUS facturera et le Client devra payer un minimum de 30 secondes pour chaque appel interurbain sortant par voie automatique, chaque appel sans frais et chaque appel avec carte d'appel; l'appel sera facturé par incréments de six (6) secondes. TELUS établira le tarif pour les appels internationaux conformément à la table des taux interurbains d'outre-mer en vigueur, laquelle est sujet à changements en tout temps. Pour le service de téléconférence « Conférence sur demande », si les participants désirent utiliser le numéro de téléconférence sans frais, des frais de 0,08 \$ par minute par accès apparaîtront sur la facture du président.

4. Cartes d'appel

Le Client est responsable de la distribution, de l'utilisation et de la garde en lieu sûr de toutes les cartes d'appel et de tous les numéros de cartes d'appel émis au Client par TELUS et de tous les frais découlant de leur utilisation, même si les appels par cartes d'appel ou les frais découlant de l'utilisation des cartes d'appel ou des numéros de cartes d'appel n'ont pas été autorisés par le Client. Les conditions et modalités de la convention avec le détenteur de cartes accompagnant les cartes d'appel émises au Client par TELUS (autres que les Conditions générales et les Conditions spécifiques prévues au présent contrat) s'appliquent aussi aux Services interurbains. En cas d'incompatibilité, les conditions du présent contrat prévaudront sur la convention avec le détenteur de cartes.

5. Service sans frais

Les appels sans frais sont offerts sur une base commutée et peuvent avoir comme destination un numéro de RTPC ou plus au Canada et aux États-Unis. Un numéro sans frais établi pour aboutir aux États-Unis doit aussi être établi pour aboutir au Canada. Les appels sans frais dont les États-Unis sont le point d'arrivée apparaîtront sur la même facture que les appels sans frais dont le Canada est le point d'arrivée. La facture pour un numéro sans frais établi pour aboutir aux États-Unis doit être envoyée à une adresse au Canada.

³ Service Level Objective

6. Revente

À moins d'obtenir l'approbation préalable écrite de TELUS, le Client ne doit pas revendre les Services interurbains ou l'accès aux Services interurbains à une tierce partie, directement ou indirectement. Si TELUS permet la revente des Services interurbains ou l'accès aux Services interurbains à une tierce partie, le Client sera responsable de l'utilisation ou de l'accès des Services interurbains par la tierce partie et le Client s'engage à indemniser TELUS de tout dommage, coûts et frais juridiques engagés par TELUS, découlant d'une poursuite en relation avec l'utilisation ou l'accès des Services interurbains par la tierce partie.

7. Résiliation

En tout temps au cours de la Durée minimale, TELUS peut résilier le présent contrat telle qu'elle s'applique aux Services interurbains, pour quelque raison que ce soit, en remettant au Client, un préavis de 30 jours. Le Client ne sera pas tenu de payer des frais de résiliation dans ce cas, nonobstant toute autre disposition du présent contrat.

8. Autres documents

Le Client signera toutes les autorisations requises par d'autres sociétés afin que TELUS puisse fournir les Services interurbains.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : SERVICES ASP DE TELUS À L'ÉGARD DES SERVICES DE MESSAGERIE ET DE COLLABORATION DE MICROSOFT

Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent à tous les Services ASP de TELUS à l'égard des Services de messagerie et de collaboration de Microsoft (les « Services ASP ») inclus dans la Solution PrioritéPME TELUS offerte au Client. Les Services ASP sont fournis par la Société TELUS Communications. Tous les mots et expressions en majuscules qui ne sont pas définis aux présentes Conditions spécifiques ont la signification qui leur est assignée dans le contrat avec TELUS pour la Solution PrioritéPME TELUS.

1. Services ASP

1.1 Description des services

Les Services ASP offrent au Client des fonctions de gestion de courriels et de gestion d'agenda (rencontres, planification des tâches, etc.), un outil de gestion en ligne, un centre d'assistance central à l'aide des services Microsoft Exchange et, selon le forfait de Services ASP choisi par le Client, le logiciel Microsoft Sharepoint Services, le logiciel de synchronisation BlackBerry, le logiciel Live Communication Server (Office Live Meeting), ainsi que l'accès à certains logiciels et sites Web de Microsoft et le droit de les utiliser. Le forfait spécifique des Services ASP choisi par le Client se trouve dans la Proposition PrioritéPME, et les descriptions des forfaits du Service ainsi que les caractéristiques et les options incluses sont disponibles au <http://www.telusquebec.com/exchange>.

Les Services ASP ne comprennent pas la conception, le développement, l'entretien du serveur maître du protocole de transfert de fichier (protocole FTP), le téléchargement vers le serveur ou la publication du contenu, les scripts d'interface de passerelle commune (« CGI ») ni tout autre exécutable de cette nature.

1.2 Postes utilisateurs

Le Client doit obtenir un poste pour chaque utilisateur; un poste ne peut être partagé par plusieurs utilisateurs. Le Client peut obtenir des postes supplémentaires au moyen de l'outil de gestion en ligne fourni avec les Services ASP. Les frais afférents aux postes commandés à l'aide de la fonction de commande en ligne ne sont pas calculés au prorata et le Client doit payer le prix unitaire par mois pour chaque poste, quel que soit le moment où il a été commandé au cours de la période de facturation.

2. Obligations du Client

2.1 Connexion

Il incombe au Client d'obtenir les services d'accès Internet ou les autres services (en vertu d'un contrat distinct avec TELUS ou avec un autre fournisseur de services) afin de se connecter aux Services ASP et de les utiliser.

2.2 Conditions de licence

L'utilisation de logiciels Microsoft en association avec les Services ASP ou dans le cadre de ceux-ci peut être régie par les conditions de licence particulières énoncées dans les présentes conditions et modalités spécifiques et en font partie intégrante. Le Client ne doit pas (i) retirer, modifier ou altérer toute marque de commerce, droit d'auteur ou autre avis de droit de propriété qui apparaît sur les logiciels ou (ii) démonter, décompiler ou rétroconcevoir les logiciels, sauf si une telle activité est expressément permise par les lois applicables, et seulement dans les limites des lois applicables, nonobstant cette limitation. L'utilisation de la fonction de synchronisation BlackBerry de RIM est régie par les conditions de l'utilisateur final **BlackBerry/convention de licence du logiciel** et de la **convention de licence d'utilisation du logiciel BlackBerry Enterprise établies par Research In Motion Limited (ci-après appelée « RIM ») énoncées** à l'adresse http://www.blackberry.com/legal/soft_lic_agree.shtml; http://www.blackberry.com/legal/server_lic_agree.shtml. L'utilisation des Services ASP peut aussi être assujettie à d'autres conditions d'utilisation lors de l'accès aux Services ASP. Le Client doit respecter toutes ces conditions de licence et toute autre condition d'utilisation.

Une société affiliée de Microsoft Corporation (ci-après appelée « Microsoft ») est un fournisseur sous-jacent de TELUS pour les Services ASP et, à ce titre, Microsoft et ses concédants de licence sont des tiers bénéficiaires visés par le présent contrat et ont le droit de la faire respecter. Le Client collaborera de bonne foi avec Microsoft pour faire enquête sur les cas de non-respect des conditions de licence si Microsoft croit de bonne foi que le Client ne les respecte pas. Tout le soutien aux Services ASP est fourni par TELUS, non par Microsoft. Sans limiter la portée des Conditions générales, toutes les garanties par Microsoft et toute responsabilité de Microsoft pour les dommages directs, indirects ou consécutifs, découlant de l'utilisation des Services ASP, sont rejetées.

2.3 Utilisation

L'utilisation du code d'utilisateur et du mot de passe attribués au Client pour l'utilisation de l'outil de gestion en ligne suffit à vérifier l'identité du Client et l'authenticité des commandes de postes supplémentaires passées à l'aide de cet outil. Toute commande en ligne lie le Client.

TELUS ne surveille pas l'utilisation des Services ASP et n'est responsable d'aucune utilisation non autorisée des Services ASP par quiconque utilise le code d'utilisateur ou les mots de passe attribués au Client. Le Client est responsable de maintenir la sécurité de tous les codes d'utilisateur et les mots de passe qui lui sont attribués ainsi que des actes de toute partie qui les utilise. Le Client doit informer sans délai TELUS, par courriel ou par téléphone, de toute utilisation non autorisée des Services ASP, des codes d'utilisateur ou des mots de passe ou de toute autre violation de sécurité, et il fournira l'assistance requise par TELUS pour mettre fin à toute violation de sécurité ou pour y remédier.

Le Client et ses utilisateurs ne tenteront pas d'obtenir ou de permettre l'accès à des données, fichiers ou programmes auxquels ils n'ont pas droit aux termes du présent contrat et, s'ils obtiennent un tel accès, le Client et ses utilisateurs retourneront immédiatement ce matériel à TELUS et/ou à ses fournisseurs et concédants, sans l'utiliser, le copier, le divulguer ni le distribuer.

Le Client et ses utilisateurs : a) ne devront pas revendre à des tierces parties les Services ASP ou l'accès aux Services ASP, directement ou indirectement; b) devront se conformer à la Politique d'utilisation acceptable de TELUS, laquelle est publiée au <http://www.telusquebec.com/politiqueinternet>.

2.4 Contenu

Le Client est seul responsable de tous les renseignements, données, logiciels et autre matériel ou contenu qu'il transmet, stocke ou reçoit à l'aide des Services ASP (ci-après appelés « Contenu du Client »). TELUS n'exerce aucun contrôle sur le contenu, l'exactitude ou la qualité du Contenu du Client. TELUS n'est pas tenue de vérifier ou de modifier le Contenu du Client, d'en confirmer l'intégralité, de détecter les erreurs ou les anomalies ni de recréer ou de retransmettre des données.

TELUS ne revendique pas la propriété du Contenu du Client, que ce dernier peut afficher, télécharger vers le serveur, saisir, fournir, soumettre ou autrement transmettre à TELUS ou à un tiers au moyen des Services ASP. Toutefois, le Client convient qu'en affichant, en téléchargeant vers le serveur, en saisissant, en fournissant ou en transmettant le Contenu du Client à TELUS ou à un tiers au moyen des Services ASP, le Client accorde à TELUS une licence gratuite et non exclusive l'autorisant à utiliser, à copier, à distribuer, à transmettre, à afficher, à modifier, à supprimer, à publier et à traduire le Contenu du Client dans la mesure raisonnablement nécessaire pour permettre à TELUS de fournir les Services ASP au Client, ou de veiller à ce que les conditions et modalités du présent contrat soient respectées ou de les faire observer.

Le Contenu du Client doit être « prêt pour le serveur », ne demander aucune manipulation supplémentaire de la part de TELUS et être conforme aux contraintes et aux limites techniques des Services ASP. Si le Contenu du Client ou tout autre matériel ou donnée n'est pas « prêt pour le serveur », il peut être refusé.

L'utilisation des Services ASP exige un certain niveau de connaissance dans l'utilisation des langages, protocoles et logiciels Internet; ce niveau de connaissance varie en fonction de l'utilisation prévue des Services ASP. Le Client doit posséder les connaissances nécessaires pour créer et gérer un site Web. TELUS n'a pas à fournir ces connaissances ou le soutien à la clientèle qui s'y rapporte.

3. Largeur de bande, stockage et utilisation du courrier électronique

L'utilisation des Services ASP ne devra pas excéder les limites relatives à la largeur de bande, à l'espace de stockage, à l'utilisation du courrier électronique ou toute autre limite applicable aux Services ASP commandés par le Client. Si le Client dépasse une de ces limites, TELUS peut, à sa seule discrétion, prélever des frais supplémentaires, suspendre ou résilier les Services ASP. Si TELUS suspend ou résilie les Services ASP, le Client n'aura pas droit au remboursement des frais prépayés et non utilisés et il devra payer les frais de résiliation applicables.

4. Noms de domaine

Le Client fournit à TELUS un ou plusieurs noms de domaine enregistrés, ou TELUS enregistre le ou les noms de domaine choisis par le Client, à condition que ce ou ces noms de domaine soient disponibles pour enregistrement et ne violent pas les politiques de Network Solutions ou d'un autre service d'enregistrement, ni une loi ou un règlement. Le Client convient de payer à TELUS, s'il y a lieu, conformément aux dispositions du présent contrat, les frais payés par cette dernière à Network Solutions ou à un autre service d'enregistrement relativement à l'enregistrement et au maintien de ce ou ces noms de domaine. En cas de différend ou de cause d'action découlant de l'utilisation du nom de domaine du Client dans le cadre des Services ASP ou s'y rapportant, TELUS tentera, à la demande du Client, d'enregistrer auprès de Network Solutions ou d'un autre registraire un autre nom de domaine choisi par le Client. Le Client convient d'être lié par les conditions de la politique courante de Network Solutions au sujet des noms de domaine et/ou par les politiques des responsables nationaux de l'enregistrement de DNS auxquelles le Client devient assujéti lors de l'enregistrement d'un nom de domaine. L'impossibilité d'utiliser un nom de domaine ne donne pas au Client le droit au remboursement par TELUS des frais payés relativement à l'enregistrement du nom de domaine inutilisable. Si le Client a reçu avec les Services ASP une « offre d'enregistrement gratuit de nom de domaine » et qu'il résilie les Services ASP dans l'année suivant cet enregistrement, il doit immédiatement payer à TELUS le prix de détail complet de cet enregistrement qui était en vigueur au moment de l'enregistrement de ce nom de domaine, en plus de tous les autres frais de résiliation applicables. Si TELUS doit intervenir manuellement pour compléter le transfert d'un nom de domaine à un autre fournisseur de services, des frais d'administration du transfert s'appliqueront pour chaque nom de domaine. Le Client n'a pas l'option de soumettre ses propres inscriptions DNS, puisque TELUS n'est pas un registraire et prend par conséquent pour acquis que le Client désire obtenir des services d'hébergement directement de TELUS. Tous les frais liés à l'enregistrement d'un nom de domaine sont non remboursables. Le Client est responsable de l'enregistrement de l'orthographe approprié d'un nom de domaine mal orthographié.

5. Virus et pourriels

TELUS n'est pas responsable des dommages découlant de virus ou de pourriels pouvant infecter l'équipement informatique ou d'autres biens du Client par suite de son accès aux Services ASP, de son utilisation de ces derniers ou du téléchargement de matériel, de données, de texte ou d'images à l'aide des Services ASP.

6. Liens

Les liens au site Web d'un fournisseur ou d'un autre tiers fournis dans le cadre des Services ASP le sont uniquement à des fins de commodité; TELUS n'est pas responsable du contenu de ces sites et ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie et n'impose aucune condition relativement à ce contenu. Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation qui peuvent s'appliquer à l'utilisation des sites liés.

7. Résiliation

TELUS n'est pas responsable d'aviser une tierce partie de toute suspension, restriction ou résiliation des Services ASP. Si les Services ASP sont suspendus, restreints ou résiliés, TELUS ne sera aucunement tenue de maintenir le Contenu du Client ou toute autre information ayant trait aux Services ASP et ledit Contenu du Client ou information pourra être immédiatement supprimé.

8. Objectifs de niveau de service

TELUS déploiera des efforts raisonnables pour respecter l'objectif de disponibilité du service décrit ci-dessous, mais tout défaut de respecter cet objectif ne constituera pas un manquement ou un défaut aux termes du présent contrat et n'entraînera pas le paiement de crédits, de paiements compensatoires ou d'autres sommes par TELUS. Toutes les moyennes sont calculées pour des périodes de facturation mensuelles.

Accessibilité du service	Standard	Objectif d'accessibilité du service
Période pendant laquelle le service peut être utilisé.	24 x 7 x 365	99,7 %

Toute interruption de l'accessibilité du service causée par les activités d'entretien prévues de TELUS, par l'équipement du Client, par un acte ou une omission du Client ou par un événement de force majeure est exclue de tous les calculs de disponibilité du service.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : SERVICES D'HÉBERGEMENT PARTAGÉ

Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent à tous les services d'hébergement partagé, y compris les Services de nom de domaine, (« Services d'hébergement partagé ») inclus dans la Solution PrioritéPME TELUS offerte au Client. Les Services d'hébergement partagé sont fournis par la Société TELUS Communications. Tous les mots et expressions en majuscules qui ne sont pas définis aux présentes Conditions spécifiques ont la signification qui leur est assignée dans le contrat du Client avec TELUS pour la Solution PrioritéPME TELUS.

1. Description des services

Les Services d'hébergement partagé fournissent au Client l'espace virtuel au sein de l'infrastructure du serveur de TELUS et des autres composantes des Services d'hébergement partagé de TELUS qui gèrent le site Web du Client ou sa présence sur Internet. Les Services d'hébergement partagé ne comprennent pas la conception, le développement, l'entretien du serveur maître du protocole de transfert de fichier (FTP), le téléchargement vers le serveur ou la publication du contenu, les scripts d'interface de passerelle commune ni tout autre exécutable, programme ou application développé ou utilisé par le Client.

2. Responsabilités du Client et restrictions du Service

2.1 Utilisation

Le Client est responsable de maintenir la sécurité de tous les codes d'utilisateur et les mots de passe qui lui sont attribués ainsi que des actes de toute partie qui les utilise. Le Client doit informer sans délai TELUS, par courriel ou par téléphone, de toute utilisation non autorisée des Services d'hébergement partagé, des codes d'utilisateur ou des mots de passe ou de toute autre violation de sécurité, et il fournira l'assistance requise par TELUS pour mettre fin à toute violation de sécurité ou pour y remédier.

Le Client devra se conformer à la Politique d'utilisation acceptable de TELUS publiée au <http://www.telusquebec.com/politiqueinternet>.

Le Client consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation par TELUS et ses mandataires des renseignements personnels du Client (précédemment recueillis ou devant l'être), aux fins énoncées dans l'Engagement de TELUS en matière de protection de la vie privée publié au http://www.telusquebec.com/telus_fr/index.jsp. TELUS peut changer la Politique d'utilisation de TELUS et l'Engagement de TELUS en matière de respect de la vie privée, à sa seule discrétion, et la publication de cette Politique d'utilisation ou de l'Engagement de TELUS en matière de respect de la vie privée sur leurs sites Web respectifs devra constituer un avis suffisant de ces changements pour le Client. Le Client ne devra pas permettre à quiconque n'a pas atteint l'âge de la majorité d'utiliser les Services d'hébergement partagé et, si le Client est une personne individuelle, le Client garantit qu'il ou elle a au moins atteint l'âge de la majorité. Le Client garantit qu'il a ou qu'il obtiendra les autorisations nécessaires pour transmettre des liens hypertextes à des sites Web tiers.

L'utilisation par le Client des Services d'hébergement partagé ne devra pas dépasser la capacité de la bande passante ni les limites de stockage et d'utilisation du courrier électronique telles qu'établies par TELUS sur http://www.telusquebec.com/telus_fr/grandesentreprises/solutions/hebergement/hebergement.jsp. Si le Client utilise une largeur de bande ou un espace de stockage supérieur au nombre de mégaoctets convenu par mois ou qu'il dépasse les limites relatives à l'espace de stockage des courriels ou à la taille des pièces jointes, TELUS peut, à sa seule discrétion, facturer au Client des frais additionnels, suspendre la totalité des Services d'hébergement partagé ou certains d'entre eux, ou résilier le présent contrat.

2.2 Contenu

Le Client est responsable de la fourniture, de la livraison et du contenu de tous les renseignements, données, logiciels ou autre matériel (le « Contenu du Client ») soumis aux composantes des Services d'hébergement partagé ou placés sur les composantes des Services d'hébergement partagé, ou que le Client affiche, télécharge vers le serveur, stocke, transmet ou reçoit par le truchement des Services d'hébergement partagé. Tout le Contenu du Client soumis aux composantes des Services d'hébergement partagé doit être prêt pour le serveur, ne nécessiter aucune manipulation additionnelle de la part de TELUS, et se conformer aux contraintes et limitations indiquées sur le site Web d'hébergement.

TELUS a) n'est pas responsable, b) ne surveille ni ne censure, c) n'exerce aucun contrôle sur le contenu, l'exactitude ou la qualité du Contenu du Client, d) n'est pas tenue de recréer ou de retransmettre le Contenu du Client ou toute donnée ou information du Contenu du Client, transmise ou reçue par le truchement des Services d'hébergement partagé. TELUS n'est pas tenue de fournir le soutien technique nécessaire à l'utilisation des Services d'hébergement partagé (y compris le soutien dans l'utilisation des langages, des protocoles et des logiciels Internet).

2.3 Exécution

En plus de ses droits mentionnés aux Conditions générales, TELUS a le droit de bloquer l'accès au Contenu du Client ou d'enlever ou d'exiger que le Client enlève des composantes des Services d'hébergement partagé tout Contenu du Client (y compris tout lien hypertexte vers d'autres sites Web) qui enfreint une disposition du présent contrat et peut exposer TELUS à une responsabilité juridique, ou qui peut, à la seule discrétion de TELUS, être jugé illégal, inadmissible ou susceptible de porter atteinte aux droits d'une tierce partie. Si TELUS exerce un de ces droits, elle n'est pas tenue de rembourser les frais payés d'avance par le Client.

Afin de prévenir tout dommage ou détérioration au réseau ou aux composantes des Services d'hébergement partagé, ou afin de se conformer aux lois, règlements, ordonnances d'un tribunal ou autres demandes ou ordonnances d'ordre législatif ou administratif, TELUS peut accéder au Contenu du Client et le divulguer de même que toute information qu'elle considère nécessaire ou appropriée, notamment, le profil d'utilisateur (nom, adresse électronique, etc.), l'adresse IP et l'information sur le trafic ou l'historique d'utilisation, et le droit de TELUS de divulguer en vertu du présent paragraphe aura préséance sur l'Engagement de TELUS en matière de respect de la vie privée.

3. Droit de propriété

TELUS est propriétaire de tous les numéros de Protocole Internet (« IP ») et de comptes de courrier électronique assignés au Client par TELUS. TELUS a le droit de changer ou de retirer tous les numéros IP et les comptes de courrier électronique en tout temps.

TELUS ne revendique pas la propriété du Contenu du Client. Toutefois, le Client convient qu'en utilisant les Services d'hébergement partagé, le Client accorde à TELUS une licence gratuite et non exclusive l'autorisant à utiliser, à copier, à distribuer, à transmettre, à afficher, à modifier, à supprimer, à publier et à traduire le Contenu du Client dans la mesure raisonnablement nécessaire pour permettre à TELUS de fournir les Services d'hébergement partagé, de veiller à ce que les conditions et modalités du présent contrat soient respectées ou de les faire observer et, ce faisant, TELUS n'enfreindra aucun droit de propriété intellectuelle du Client ou d'un tiers.

4. Liens

Les liens au site Web d'un fournisseur ou d'un autre tiers, fournis dans le cadre des Services d'hébergement partagé, le sont uniquement à des fins de commodité; TELUS n'est pas responsable du contenu de tels sites et ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie et n'impose aucune condition relativement à ce contenu. Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation pouvant s'appliquer à l'utilisation des sites liés.

5. Virus et pourriels

TELUS n'est pas responsable des dommages découlant de virus ou de pourriels pouvant infecter l'équipement informatique ou d'autres biens du Client par suite de son accès aux Services d'hébergement partagé, de son utilisation de ces derniers ou du téléchargement de matériel, de données, de textes ou d'images à l'aide des Services d'hébergement partagé.

6. Enregistrements, renouvellements, transferts et restrictions relativement au nom de domaine

6.1 Noms de domaine

TELUS enregistrera un nom de domaine fourni ou choisi par le Client, à condition que ce nom de domaine soit disponible pour enregistrement et qu'il ne viole pas les politiques du registraire du domaine, ni toute loi ou règlement. Le Client convient de payer à TELUS tous les frais d'enregistrement et de maintien de tel nom de domaine, et ces frais ne seront pas remboursables. En cas de différend ou de cause d'action découlant de l'utilisation du nom de domaine du Client ou s'y rapportant, TELUS tentera, à la demande du Client, d'enregistrer auprès du registraire du domaine un autre nom de domaine choisi par le Client. Le Client sera lié par les conditions de la politique du registraire du nom de domaine ou des politiques des autorités d'enregistrement.

6.2 Nouveaux domaines

Les nouveaux noms de domaines peuvent être enregistrés pour une période allant jusqu'à 3 ans. Le nom de domaine sera enregistré, par défaut, avec les serveurs du nom de TELUS, et ne deviendra actif que 24 à 48 heures après l'enregistrement.

6.3 Domaines .ca

Lors de la soumission de l'enregistrement d'un nouveau nom de domaine .ca, l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI) dirigera le Client, par courriel, au site Web de l'ACEI afin de confirmer et de terminer l'enregistrement. Les nouveaux noms de domaines .ca ne sont pas enregistrés tant que le Client n'a pas confirmé et terminé l'enregistrement auprès de l'ACEI, tel qu'il est indiqué dans le courriel de confirmation. L'ACEI peut exiger des renseignements ou des documents additionnels pour compléter l'enregistrement du nom de domaine .ca, et, le cas échéant, elle enverra ses directives au Client par courriel. Le Client **doit satisfaire aux Exigences en matière de présence au Canada applicables aux titulaires** afin de pouvoir enregistrer un nom de domaine .ca. En cas de nom de domaine .ca en conflit, l'ACEI communiquera trois fois par courriel avec le propriétaire du nom de domaine en conflit lui demandant d'autoriser l'enregistrement du client en répondant à chacun de ces trois courriels. Le nom de domaine n'est pas enregistré tant que le propriétaire du nom de domaine en conflit n'a pas répondu aux trois courriels, et pendant ce temps le nom de domaine n'est pas prêt à être mis en service. En raison des règles et des directives de l'ACEI en matière d'enregistrement, le nom de domaine choisi par le Client peut ne pas être disponible et, le cas échéant, le Client peut devoir enregistrer un autre nom de domaine.

6.4 Renouvellements de nom de domaine

Les Services d'hébergement partagé ne comprennent pas les renouvellements de noms de domaines. Les renouvellements pour de nouveaux noms de domaines enregistrés auprès de TELUS ou transférés à TELUS sont acceptés en ligne au **http://www.telusquebec.com/telus_fr/grandesentreprises/solutions/domaine/domaine.jsp**. TELUS enverra par courriel le nom de la personne-ressource à l'administration, à l'adresse indiquée dans le bottin Internet WHOIS, CA WHOIS ou CC WHOIS (« Annuaire Internet ») avant l'expiration et autour de la date de renouvellement, accompagné des directives de renouvellement. Quant aux noms de domaines hébergés par TELUS, le Client doit renouveler le nom de domaine auprès du registraire actuel. Le Client peut transférer un nom de domaine à TELUS en soumettant un ordre de transfert en ligne sur le Site Web ci-dessus.

6.5 Domaine hôte

Aucuns frais d'enregistrement ne sont facturés lorsque le client utilise un nom de domaine existant.

6.6 Tous les enregistrements

Le Client doit mettre à jour les serveurs de nom conformément aux directives fournies par TELUS. TELUS ne peut modifier un nom de domaine du Client. Les serveurs de nom ne sont pas mis à jour au cours des transferts de nom de domaine. TELUS n'est pas responsable pour l'utilisation d'un nom de domaine avant la confirmation de l'enregistrement du nom de domaine. TELUS ne garantit pas la réussite du transfert ou de l'enregistrement d'un nom de domaine. Le Client doit veiller à ce que tous les renseignements de la personne ressource-concernant le nom de domaine du Client soient à jour et exacts.

7. Changements effectués par TELUS

TELUS peut changer les conditions et modalités du Service pour les Services d'hébergement partagé, y compris les frais ou les politiques, en tout temps. Tous les changements apportés à la Politique d'utilisation et à l'Engagement de TELUS en matière de respect de la vie privée seront effectués conformément au paragraphe 2.1 des présentes Conditions spécifiques. Tout autre changement sera affiché sur http://www.telusquebec.com/telus_fr/grandesentreprises/solutions/hebergement/hebergement.jsp et entrera en vigueur dès l'affichage. Un avis que les changements ont été effectués sera affiché sur le Site Web d'hébergement pendant 30 jours, et le Client devra revoir régulièrement le Site Web d'hébergement pour obtenir les avis en temps utile de ces changements. L'usage continu par le Client des Services d'hébergement partagé à la suite de l'affichage d'un de ces avis constituera une acceptation desdits changements par le Client. Si le Client n'accepte aucun de ces changements, le Client devra cesser immédiatement toute utilisation des Services d'hébergement et aviser TELUS de la résiliation des Services d'hébergement partagé.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : SERVICES DE SAUVEGARDE DE DONNÉES EN LIGNE

Les présentes Conditions spécifiques s'appliquent à tous les Services de sauvegarde de données en ligne inclus dans la Solution PrioritéPME TELUS offerte au Client. Les Services de sauvegarde de données en ligne sont fournis par la Société TELUS Communications. Tous les mots et expressions en majuscules qui ne sont pas définis aux présentes Conditions spécifiques ont la signification qui leur est assignée dans le contrat du Client avec TELUS pour la Solution PrioritéPME TELUS.

1. Description des services

Les Services de sauvegarde de données en ligne permettent au Client de sauvegarder et d'extraire des fichiers de données sur Internet, et de protéger et de récupérer des données qui se trouvent sur les ordinateurs portatifs et les ordinateurs de bureau du Client. Les données du Client sont enregistrées automatiquement dans un centre de données protégées et peuvent être extraites en tout temps par les utilisateurs finaux du Client.

2. Postes d'utilisateur et fonction de commande en direct

Le Service de sauvegarde de données en ligne est fourni en fonction des postes d'utilisateurs. La Partie 2 indiquent le nombre de postes initialement commandé par le Client. Le Client doit obtenir un poste pour chaque utilisateur; un poste ne peut être partagé par plusieurs utilisateurs. Si le nombre de postes est augmenté dans la limite admissible, aucuns frais d'installation additionnels ne s'appliqueront. La limite d'augmentation admissible est de 10 % du nombre de postes commandé initialement par le Client, mais TELUS peut changer la limite d'augmentation admissible en tout temps. Tous les changements seront affichés sur le site http://www.telusquebec.com/telus_fr/grandesentreprises/solutions/sauvegarde/sauvegarde.jsp et entreront en vigueur dès l'affichage.

3. Responsabilités du Client

3.1 Connexion

Il incombe au Client d'obtenir les services d'accès Internet ou les autres services (en vertu d'un contrat distinct avec TELUS ou avec un autre fournisseur de services) aux fins de se connecter aux Services de sauvegarde de données en ligne et de les utiliser.

3.2 Utilisation

Le Client est responsable de veiller à la confidentialité et de maintenir la sécurité de tous les codes d'utilisateur et mots de passe qui lui sont attribués ainsi que des actes de toute partie qui les utilise. Le Client doit informer sans délai TELUS, par courriel ou par téléphone, de toute utilisation non autorisée des Services de sauvegarde de données en ligne, des codes d'utilisateur ou des mots de passe, ou de toute autre violation de sécurité, et il fournira l'assistance requise par TELUS pour mettre fin à toute violation de sécurité ou pour y remédier.

Le Client et ses utilisateurs ne tenteront pas d'obtenir ou de permettre l'accès à des données, fichiers ou programmes auxquels ils n'ont pas droit aux termes du présent contrat et, s'ils obtiennent un tel accès, le Client et ses utilisateurs retourneront immédiatement ce matériel à TELUS ou à ses fournisseurs et concédants de licence, sans l'utiliser, le copier, le divulguer ni le distribuer.

Le Client et ses utilisateurs : a) devront utiliser les Services de sauvegarde de données en ligne et y avoir accès seulement au Canada et aux États-Unis; c) devront se conformer à la Politique d'utilisation acceptable de TELUS publiée au <http://www.telusquebec.com/politiqueinternet>; d) ne devront pas reproduire, dupliquer, copier, vendre, revendre, désassembler ni désosser tout ou partie des Services de sauvegarde de données en ligne. L'utilisation du logiciel inclus avec les Services de sauvegarde de données en ligne peut aussi être assujettie à des conditions et modalités de licence additionnelles ou à des conditions d'utilisation lors de l'accès aux Services. Le Client doit respecter toutes ces conditions de licence et toute condition d'utilisation. Le Client ne doit pas fusionner ni incorporer ledit logiciel à un autre programme ou œuvre informatique. Sans limiter la portée de ces conditions de licence ou conditions d'utilisation, le client ne devra exporter aucun logiciel inclus avec les Services de sauvegarde de données en ligne à l'extérieur du Canada ou des États-Unis.

L'utilisation des Services de sauvegarde de données en ligne dans toute application pouvant comporter des risques de mort, de blessures corporelles, de dommages importants à la propriété ou de dommages graves à l'environnement ou dans des applications, des systèmes ou des dispositifs de maintien des fonctions vitales, est interdite.

3.3 Contenu

Le Client est responsable de tous les renseignements, données, logiciels et autre matériel ou contenu qu'il transmet, stocke ou reçoit à l'aide des Services de sauvegarde de données en ligne (ci-après appelés « Contenu du Client »). TELUS n'exerce aucun contrôle sur le contenu, l'exactitude ou la qualité du Contenu du Client. TELUS n'est pas tenue de vérifier ou de modifier le Contenu du Client, d'en confirmer l'intégralité, de détecter les erreurs ou les anomalies ni de recréer ou de retransmettre des données.

4. Exécution

En plus de ses droits mentionnés aux Conditions générales, TELUS a le droit de bloquer l'accès au Contenu du Client, d'enlever ou d'exiger que le Client enlève des composantes des Services de sauvegarde de données en ligne tout Contenu du Client (y compris tout lien hypertexte vers d'autres sites Web) qui enfreint une disposition du présent contrat et peut exposer TELUS à une responsabilité juridique, ou qui peut être jugé illégal, inadmissible ou susceptible de porter atteinte aux droits d'une tierce partie. Si TELUS exerce un de ces droits, elle n'est pas tenue de rembourser les frais payés d'avance par le Client.

Le Client consent à ce qui suit et autorise a) TELUS à divulguer le nom, l'adresse et autres renseignements du Client aux fournisseurs et prestataires de services de TELUS, de façon confidentielle, afin de permettre aux fournisseurs et prestataires de services de TELUS de s'acquitter de leurs obligations envers TELUS, b) TELUS ou les fournisseurs et prestataires de services de TELUS à retracer les adresses IP ou toute autre information des usagers du Client afin de surveiller l'utilisation des Services de sauvegarde de données en ligne pour toute utilisation présumée non autorisée, dans la mesure raisonnablement nécessaire pour prévenir un dommage ou une détérioration du réseau ou des composantes des Services de sauvegarde de données en ligne de TELUS, se conformer aux lois applicables, et protéger ou faire respecter les droits de TELUS, des fournisseurs, concédants de licences et clients de TELUS.

5. Exclusions et restrictions du Service

Le Service de sauvegarde de données en ligne n'assure pas la sécurité ou la protection absolues des données ou de l'information transmises ou reçues par le truchement de l'équipement du Client, et TELUS ne les garantit pas. Le Client est responsable de mettre en œuvre ses propres politiques de sécurité à l'égard de l'utilisation de l'équipement, des services ou des installations du Client utilisés dans le cadre des Services.

6. Liens

Les liens vers le site Web d'un fournisseur ou d'un autre tiers fournis dans le cadre des Services le sont uniquement à des fins de commodité; TELUS n'est pas responsable du contenu de tels sites et elle ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie et n'impose aucune condition relativement à ce contenu. Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation qui peuvent s'appliquer à l'utilisation des sites liés.

7. Virus et pourriels

TELUS n'est pas responsable des dommages découlant de virus ou de pourriels pouvant infecter l'équipement informatique ou d'autres biens du Client par suite de son accès aux Services, de son utilisation de ceux-ci ou du téléchargement de matériel, de données, de texte ou d'images à l'aide des Services.

8. Exigences relatives au matériel et au Service

Le Client doit s'assurer que tout le matériel et les données placées sur l'équipement de TELUS sont dans un état « prêt pour le serveur », c'est-à-dire sous une forme qui n'exige aucune manipulation supplémentaire par TELUS. Le Client doit s'assurer que tout le matériel et les données respectent les contraintes et les limites applicables aux applications gérées. TELUS ne fera aucun effort pour valider le contenu, l'exactitude ou la convivialité de ces renseignements. Si le matériel du Client n'est pas « prêt pour le serveur », TELUS a en tout temps le choix de le refuser. TELUS avisera le Client de son refus du matériel et lui donnera la possibilité de modifier le matériel pour répondre aux besoins et/ou aux exigences de TELUS. L'utilisation du Service exige un certain niveau de connaissance dans l'utilisation des langages, protocoles et logiciels Internet. Ce niveau de connaissance varie en fonction de l'utilisation prévue du Service livré au Client. Il n'incombe pas à TELUS de fournir ces connaissances ou ce soutien à la clientèle.

9. Largeur de bande, stockage et utilisation du courrier électronique

Le Client convient que l'utilisation du Service en application des présentes n'excédera pas les limites relatives à la largeur de bande, au stockage, à l'utilisation du courrier électronique, ou toutes autres limitations pour le Service commandé par le Client. Si le Client utilise une largeur de bande ou un espace de stockage supérieurs au nombre de mégaoctets convenu par mois, ou dépasse les limites relatives à l'espace de stockage des courriels ou à la taille des pièces jointes, ou procède à toute autre utilisation abusive du Service, TELUS peut, à son entière discrétion, imposer au Client des frais supplémentaires selon la politique de tarification courante de TELUS, suspendre (dans la mesure raisonnablement nécessaire) l'exécution du Service ou, si ni l'imposition de frais supplémentaires ni la suspension ne sont possibles dans les circonstances, résilier le présent contrat. Si TELUS choisit de prendre des mesures correctives, le Client n'aura pas droit au remboursement des frais prépayés et non utilisés.

10. Composantes diverses

Le Client reconnaît que le Service ne comprend pas la conception, le développement, l'entretien principal du protocole FTP, le téléchargement vers le serveur et la publication du contenu, les scripts d'interface de passerelle commune («CGI») et tous les autres exécutable de cette nature, et que tous les éléments qui précèdent sont la responsabilité du Client et doivent être conformes aux restrictions applicables aux applications gérées.

11. Objectifs des niveaux de service

Le tableau suivant indique les mesures de rendement et les objectifs de niveau de service pour les Services de sauvegarde de données en ligne. Le défaut de la part de TELUS de se conformer aux objectifs de niveaux de service ne constitue pas une dérogation ou un manquement important à une disposition du présent contrat, et le Client n'aura droit à aucun crédit ni à quelque autre recours pour un tel manquement.

Mesure	Indicateur	Standard	Niveau de service
Disponibilité du Service*	Période au cours de laquelle le service peut être utilisé.	24 heures sur 24, 7 jours sur 7	99,9 % échelonné sur 90 jours
Entretien du service	Le temps requis pour effectuer les activités d'entretien du service ordinaire.	Toutes les activités d'entretien seront planifiées au cours des cases horaires pré-désignées.	s.o.
Temps de réponse du niveau de service*	Durée requise pour commencer le service de réparation à compter du moment où une interruption de service est détectée ou signalée.	Moins de 4 heures	99,9 % échelonné sur 90 jours

Remarque : * ne comprend pas le temps consacré aux périodes d'entretien

12. Changements par TELUS et avis

TELUS peut modifier le présent contrat, y compris la tarification, les politiques, les mesures de rendement ou les objectifs de niveau de service en tout temps. La publication de la Politique d'utilisation acceptable de TELUS au <http://www.telusquebec.com/politiqueinternet> sera considérée comme un avis suffisant des modifications au Client. Toute autre modification par TELUS peut être effectuée en donnant un préavis de 30 jours au Client. À moins que le Client remette à TELUS un avis de résiliation dans les sept (7) jours calendrier de la réception de l'avis de TELUS, la modification aura force obligatoire pour le Client. Si le Client remet un avis de résiliation à TELUS, la résiliation entrera en vigueur à la date à laquelle la modification serait autrement entrée en vigueur. Le Client devra payer tous les frais pour les Services de sauvegarde de données en ligne TELUS jusqu'à la date de résiliation, mais ne sera pas tenu de payer les frais de résiliation pour la résiliation en vertu du présent paragraphe.

Malgré les autres dispositions du présent contrat, tous les avis par TELUS en vertu du présent paragraphe devront être transmis par courriel à l'adresse électronique indiquée par le Client lors de sa première commande de Services de sauvegarde de données en ligne TELUS, et tout avis par le Client devra être transmis par courriel à : affaires@telusquebec.net. TELUS et le Client peuvent changer leur adresse électronique pour de tels avis en faisant parvenir un avis de la nouvelle adresse électronique à l'adresse électronique de l'autre partie.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE LICENCE À L'INTENTION DU CLIENT AVIS RELATIF À L'UTILISATION DES PRODUITS LOGICIELS MICROSOFT

Le présent document porte sur votre utilisation des produits logiciels Microsoft qui vous ont été fournis par TELUS, décrits ci-dessous, et qui peuvent comprendre des supports, des documents imprimés et de la documentation « en ligne » ou électronique connexes (désignés collectivement ou individuellement les « PRODUITS LOGICIELS »).

TELUS n'est pas propriétaire des PRODUITS LOGICIELS et leur utilisation est assujettie à certains droits et restrictions dont TELUS doit vous informer. Votre droit d'utiliser les PRODUITS LOGICIELS est assujetti au contrat que vous avez conclue avec TELUS et à votre compréhension, à votre consentement et à votre respect des conditions et modalités qui suivent, lesquelles ne peuvent être modifiés par TELUS.

1. DÉFINITIONS.

« Logiciel Client » désigne un logiciel qui permet à un Dispositif d'accéder aux services ou aux fonctions offerts par le Logiciel Serveur ou de les utiliser.

« Dispositif » désigne chacun des appareils suivants : un ordinateur, un poste de travail, un terminal, un assistant personnel, un téléavertisseur, un téléphone, un « téléphone intelligent » ou un autre dispositif électronique.

« Logiciel Serveur » désigne un logiciel qui fournit des services ou des fonctions sur un ordinateur agissant comme serveur.

« Logiciels de Redistribution » désigne les logiciels décrits à la clause 4 ci-dessous, intitulée « UTILISATION DES PRODUITS LOGICIELS ».

2. PROPRIÉTÉ DES PRODUITS LOGICIELS.

Les PRODUITS LOGICIELS sont concédés sous licence à TELUS par affilié un de Microsoft Corporation (ci-après appelée « Microsoft »). Tous les titres de propriété et les droits de propriété intellectuelle sur les PRODUITS LOGICIELS (et les éléments qui le constituent, notamment les images, les photographies, les animations, les éléments vidéo et audio, la musique, le texte et les « applets » intégrés aux PRODUITS LOGICIELS) sont la propriété de Microsoft ou de ses fournisseurs. Les PRODUITS LOGICIELS sont protégés par la Loi sur le droit d'auteur et les traités internationaux sur le droit d'auteur et par tous les autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Votre possession, accès ou utilisation des PRODUITS LOGICIELS ne vous transfère aucun droit réel ou droit de propriété intellectuelle sur les PRODUITS LOGICIELS.

3. UTILISATION DES PRODUITS LOGICIELS.

Vous pouvez utiliser les PRODUITS LOGICIELS installé sur votre Dispositif uniquement en conformité avec les instructions et uniquement dans le cadre des services qui vous sont fournis par TELUS.

4. LOGICIEL DE REDISTRIBUTION.

Dans le cadre des services fournis par TELUS, vous pouvez avoir des « Échantillon », « Produits redistribuables » et/ou des outils ou des codes de développement de logiciel (ci-après appelé « Logiciel de Redistribution ». VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER, MODIFIER, COPIER ET/OU DISTRIBUER AUCUN LOGICIEL DE REDISTRIBUTION SANS CONSENTIR À DES CONDITIONS ADDITIONNELLES CONTENUES DANS L'ENTENTE SUR LES DROITS D'UTILISATION DES FOURNISSEURS DE SERVICE (« SPUR ») APPLICABLE À TELUS. LES CONDITIONS ADDITIONNELLES DOIVENT VOUS ÊTRE FOURNIES PAR TELUS. Microsoft ne vous permet pas d'utiliser aucun Logiciel de Redistribution sans que vous consentiez expressément aux conditions additionnelles, telle que fournies par TELUS.

5. COPIES.

Vous ne pouvez faire de copies des PRODUITS LOGICIELS; toutefois, a) vous pouvez installer une ⁽¹⁾ copie des Logiciels Clients sur votre Dispositif dans la mesure autorisée expressément par TELUS; b) vous pouvez installer des copies des Logiciels de Redistribution, conformément à la clause 4 ci-dessous intitulée « Utilisation du Logiciel de Redistribution ». Vous devez effacer ou détruire ce Logiciel Client et/ou les Logiciels de Redistribution lorsque survient le premier des événements suivants : lors de l'expiration ou de la résiliation de votre contrat avec TELUS, sur avis de TELUS ou lors du transfert de votre Dispositif à une autre personne physique ou morale. Vous ne pouvez copier les documents imprimés qui accompagnent les PRODUITS LOGICIELS.

6. RESTRICTIONS À L'INGÉNIERIE INVERSE, À LA DÉCOMPILATION ET AU DÉSASSEMBLAGE.

Vous ne pouvez désassembler, décompiler ou retroconcevoir les PRODUITS LOGICIELS, sauf lorsque les lois applicables autorisent expressément une telle activité malgré la présente restriction et uniquement dans la mesure où elles l'autorisent.

7. LOCATION.

Vous ne pouvez louer, donner à bail, prêter, distribuer ni transférer directement ou indirectement les PRODUITS LOGICIELS à un tiers. Vous ne pouvez pas autoriser des tiers à accéder aux fonctions offertes par les PRODUITS LOGICIELS.

8. RÉSILIATION.

Sans porter atteinte à d'autres droits, TELUS peut résilier vos droits d'utiliser les PRODUITS LOGICIELS si vous ne respectez pas les présentes conditions de licence. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser et détruire toutes les copies des PRODUITS LOGICIELS et tous leurs composants.

9. AUCUN RECOURS, GARANTIE NI RESPONSABILITÉ DE LA PART DE MICROSOFT.

TOUTE GARANTIE, TOUTES RESPONSABILITÉS EN DOMMAGES ET TOUT RECOURS, LE CAS ÉCHÉANT, SONT FOURNIS PAR TELUS ET NON PAR MICROSOFT OU PAR SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU SES FILIALES.

10. ASSISTANCE-PRODUITS.

Toute assistance à l'égard des PRODUITS LOGICIELS vous est fournie par TELUS et non par Microsoft ou par ses sociétés affiliées ou ses filiales

11. PAS DE TOLÉRANCE AUX PANNES.

LES PRODUITS LOGICIELS PEUVENT CONTENIR DE LA TECHNOLOGIE QUI N'OFFRE PAS DE TOLÉRANCE AUX PANNES ET N'EST PAS CONÇUE NI FABRIQUÉE POUR ÊTRE UTILISÉE OU REVENDUE DANS DES ENVIRONNEMENTS OU DES APPLICATIONS OÙ UNE DÉFAILLANCE DES PRODUITS LOGICIELS POURRAIT ENTRAÎNER LA MORT, DES LÉSIONS CORPORELLES OU DE GRAVES DOMMAGES PHYSIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX.

12. RESTRICTIONS À L'EXPORTATION.

Les PRODUITS LOGICIELS sont d'origine américaine eu égard aux lois américaines sur le contrôle des exportations. Vous convenez de respecter l'ensemble des dispositions législatives internationales et nationales applicables aux PRODUITS LOGICIELS, y compris les règlements concernant l'administration des exportations (Export Administration Régulations) des États-Unis, ainsi que les restrictions relatives à l'utilisateur final, à l'utilisation finale et à la destination qu'imposent les États-Unis et d'autres gouvernements. Pour en savoir davantage, visitez le site <http://www.microsoft.com/exporting/>.

13. RESPONSABILITÉ.

En plus des responsabilités existantes que vous pouvez avoir avec TELUS, vous acceptez que vous aurez également des responsabilités légales directement avec Microsoft pour tout défaut aux modalités et conditions prévues à la présente.